

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	26 (1954)
Heft:	9
Rubrik:	Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

doit façonner l'opinion publique et non se contenter de « suivre la vague ». C'est parce qu'il est convaincu qu'il faut exposer ses idées avec courage, au risque même de l'impopularité, que le Parti coopératif est décidé à poursuivre sa campagne et à expliquer à la nation ce que signifie la nationalisation des terres et comment on peut y parvenir.

Jacques Souvairan.

BIBLIOGRAPHIE

EN PRÉPARATION : *I Cantieri d'Italia 1954-1955* L'annuaire-indicateur pour 1954-1955 le plus complet en Italie dans le domaine de la construction.

Prix du volume (pour l'Italie) : 3500 lires ; (pour l'étranger) : 4000 lires ; insertion sous une rubrique : 600 lires.

Publicité et information : The Italian Publishing Agency, Galleria Buenos Aires N° 3, Milan (Italie). Tél. 22 18 57. Cpte ch. post. 3/30901.

INFORMATIONS

Un centre d'expérimentation du logement

A Paris vient de se créer un Centre d'expérimentation du logement, qui met à la disposition des particuliers et des collectivités publiques ou privées, qui désirent faire construire des logements, des services spécialisés prêts à les renseigner au point de vue :

- 1) *technique* : modèles de maisons préfabriquées ou autres, matériaux spéciaux, etc. ;
- 2) *administratif* : permis de construire, urbanisme, aménagement du territoire, etc. ;
- 3) *juridique* : formules d'accession à la propriété et d'appropriation, législation et jurisprudence relatives aux sociétés de construction ou de gestion en co-propriété, etc. ;
- 4) *financier* : toutes les formes de financement, prêts complémentaires, allocations de logement, participation des employeurs, etc. ; tous les concours financiers apportés par l'Etat (primes à la construction, subventions à l'habitat rural, etc.).

Pour toutes les personnes qui ont à s'orienter dans le maquis des dispositions légales, circulaires officielles, etc., et de la réglementation particulièrement complexe relative à la construction en France, cet organisme est appelé à rendre les plus grands services.

Nous sommes encore privilégiés

Les conférences données en Suisse par l'abbé Pierre ont montré que la situation des sans logis ou des mal logés, en France, est infiniment plus tragique que tout ce que nous pouvons imaginer, malgré la pénurie de logements qui atteint chez nous surtout les familles modestes. La situation en France, d'après un recensement effectué par le Ministère de l'Intérieur et dont la revue « C.I.L. » publie des chiffres, se présente comme suit :

« La population qui n'est pas encore desservie en eau potable est évaluée à 22 % des habitants, dans les communes de 5000 à 10 000 habitants, et 14 % dans les communes de plus de 10 000 habitants.

» Dans 40 % des villes, le réseau de distribution d'eau appelle des améliorations.

» Du point de vue de l'assainissement, on estime que 15 millions d'habitants ne disposent pas de réseaux d'égouts. Quant à la proportion des immeubles rattachés aux réseaux existants, si elle est de 97 % à Nice et 95 % à Paris, elle descend à 21 % à Limoges, 17 % à Rouen, 13 % à Bordeaux, 7 % à Lille, 4,5 % à Versailles, 3,7 % à Nîmes. »

Ces indications se passent de commentaires.

A propos du prix de revient des logements

L'influence de quelques données de base sur le prix de revient des logements peut se schématiser de la façon suivante, d'après un exposé présenté aux Journées du logement organisées par l'U.N.A.F., à Paris, par M. André Mornet, membre du Conseil supérieur de l'Ordre des architectes :

I. Influence des variations de surface sur le prix de revient d'un logement d'un type donné :

A confort égal, le prix du m² de supplément, c'est-à-dire celui qui excède la surface minima, n'est que de 45 % du prix du m² initial. (D'autre part, une réduction de surface de 10 à 15 % d'un logement d'un type donné n'entraîne qu'une réduction de 4 à 5 % de la dépense totale de la construction).

II. Influence de la hauteur d'étage :

La répercussion de la hauteur des étages sur le coût de la construction est de l'ordre de 1 % par 0,10 de hauteur.

Une maison de 2 m. 50 de hauteur d'étages coûte environ 3 % de moins que si elle avait 2 m. 80.

III. Influence de la continuité. Logement en bandes :

Deux maisons accolées coûtent environ 10 % de moins que deux maisons isolées.

PAPIERS PEINTS

R. Borgnana & Cie

Beau-Séjour 1 (annexe B. C. V.)

LAUSANNE

Béton armé translucide

Planchers toutes surcharges,
lanterneaux, parois, coupoles,
voûtes,

des spécialistes :

AUBERT & PITTELOUD

Quai de Jurigoz LAUSANNE Tél. 26 15 42



Menuiserie Lausannoise S. A.

Mousquines 10
Téléphone 22 49 33

TRAVAUX D'ART ET DE BATIMENT
AGENCEMENTS
TOUTES RÉPARATIONS - STORES

Dir. : J.-L. Santaguliana

MOSAIQUES S.A.

Carrelages-Revêtements-Mosaiques

TÉLÉPHONE 36 83 75
37, RUE DU NANT
G E N È V E

ADMINISTRATEUR : M. ROUX

Une maison encadrée entre deux maisons semblables coûte de 17 à 20 % de moins qu'une maison isolée.

IV. Influence de la pente du toit :

Elle est de l'ordre de 0,10 % par degré.

Une toiture inclinée à 32° permet une économie d'environ 1,50 % sur le coût de la construction par rapport à une toiture inclinée de 45°.

V. Influence du nombre d'ouvertures :

Sans arriver à un excès de dimensions qui a des conséquences pour le choix des volets, il coûte moins cher de faire une grande ouverture que deux petites.

D'après C.I.L.

Construction de logements dans quelques pays en 1953

Dans quelques pays d'Europe où l'effort de construction a dû être poussé depuis la guerre, le nombre des logements construits et achevés, en 1953, est le suivant :

France	118 107 logements
Angleterre	318 779 logements
Allemagne	475 000 logements

D'après C.I.L.

Bibliothèques enfantines en Suisse romande

On a salué avec joie l'ouverture, il y a quelques mois, à La Chaux-de-Fonds, d'une nouvelle bibliothèque pour les jeunes. 1800 volumes ont été rassemblés et choisis, dont une bibliothèque scoute (dépôt de la Société des éclaireurs suisses), et de nombreux *Que sais-je?*, des ouvrages sur la radio, l'aviation, etc., sans compter naturellement le lot des contes et histoires accessibles aux plus jeunes. Un local attenant à la bibliothèque de la Ville, une bibliothèque attitrée, voilà de quoi orienter et distraire la gent enfantine de la métropole horlogère.

Mais les enfants lisent-ils encore ? Nous n'en voulons pour preuve que la statistique ci-dessous, qui donne une image du mouvement des prêts dans les bibliothèques enfantines de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Montreux :

	volumes
Genève : Section des jeunes de la Madeleine	33 518
Section des jeunes des Alpes	11 171
Section des jeunes de la Servette	21 567
Section des jeunes de Plainpalais (1 fois par semaine)	6 357
Section des jeunes des Crêts (1 fois par semaine)	1 283
Lausanne : Bibliothèque enfantine, Mon-Repos.....	12 797
Bibliothèque municipale, section jeunesse	27 180
Neuchâtel : Bibliothèque Pestalozzi	13 519
Montreux : Au Bouquin d'or	7 600
Total	134 992

134 992 volumes ont donc été prêtés gratuitement à des milliers d'enfants. Malgré l'emprise de l'image animée et sonore, on lit donc encore, on lit même beaucoup parmi la jeunesse. Et la bibliothécaire-chef de la Bibliothèque municipale de Lausanne peut conclure de ses expériences : « Notons que le 40 % environ de ces volumes sont des ouvrages de vulgarisation (sciences naturelles, technique, histoire, voyages, biographies) et que tous les livres sont choisis avec un souci scrupuleux de ne mettre entre les mains des jeunes que les ouvrages les meilleurs à tout point de vue. Or ces livres ont pénétré dans les milieux les plus modestes, ont été souvent lus par plusieurs enfants de la même famille, voire par leurs parents. De ce fait, les parents ont été amenés à fréquenter à leur tour la bibliothèque des adultes... »

C'est dire la portée sociale, l'utilité et la nécessité des bibliothèques enfantines. On ne peut que souhaiter et recommander leur développement dans l'ensemble de notre pays. »

La bibliothèque de Pro Juventute, à Zurich, vient d'établir une liste des périodiques suisses pour la jeunesse qui est remise gratuitement sur demande adressée à Pro Juventute, Seefeldstrasse 8, Zurich.

A. B.

Le logement en Belgique

Les efforts des pouvoirs publics en vue d'améliorer les conditions de logement des personnes peu aisées, en Belgique, s'orientent dans deux directions.

D'une part, diverses mesures facilitent l'accès à la propriété de leur logement à ceux qui disposent déjà de quelques économies.

D'autre part, l'Etat, par l'intermédiaire des sociétés de construction d'habitations à bon marché (H.B.M.), s'efforce de procurer des logements de loyer inférieur aux loyers du marché privé à ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour assumer les charges de la propriété.

Il existe plusieurs organismes financés par les pouvoirs publics et spécialisés, chacun, dans un secteur déterminé de la construction ou du crédit. En outre, l'Etat, auquel certaines provinces et communes ont emboîté le pas, accorde des *primes à fonds perdus* pour la construction ou l'achat de maisons modestes par les particuliers. Enfin, il existe de nombreuses réductions d'impôts et de taxes provinciales ou locales en faveur des constructeurs modestes.

La politique belge du logement se caractérise par le souci de mettre à la disposition de chaque catégorie sociale les moyens adéquats d'améliorer ses conditions de logement. C'est ce qui faisait dire à un délégué français au Congrès national de l'habitation, à Bruxelles, en 1950, que la Belgique dispose d'un éventail de formules de logement dont chacune répond à un besoin spécifique.

Dans le rapport général que MM. Wynen, président, et H.-J. Speltinx, secrétaire adjoint de la Commission du logement de l'U.I.O.F., ont présenté l'an dernier à Genève au cours des Journées d'études de



**dire Cumulus c'est parler d'un
chauffe-eau Sauter**

FR. SAUTER S. A., fabrique d'appareils électriques à Bâle

l'Union internationale des organismes familiaux, il est fait état, en ce qui concerne la Belgique, des mesures suivantes :

Les primes à fonds perdus accordées par l'Etat pour la construction ou l'achat d'habitations modestes sont *majorées de 20% pour chaque enfant à charge*. Une progressivité familiale analogue se retrouve dans la détermination des surfaces de logement maximum admises pour donner ouverture au bénéfice des primes.

Dans le secteur du crédit, il faut noter que la valeur maximum fixée pour l'immeuble à construire ou à acquérir est *majorée par groupe supplémentaire de deux enfants*. Une règle analogue est appliquée pour déterminer la quotité du prêt.

Il existe un organisme, le Fonds du logement de la Ligue des familles nombreuses, spécialisé dans l'octroi des prêts hypothécaires aux familles nombreuses, à des conditions en relation directe avec le nombre d'enfants à charge. Le taux d'intérêt du prêt, notamment, est fixé selon une échelle dégressive (allant de 2,75 à 0,75%) en fonction des charges de famille. Cette institution, bien que d'initiative et de caractère privés, est alimentée en capitaux au moyen d'emprunts dont l'Etat, sous certaines conditions de contrôle, assume la garantie et une partie de la charge d'intérêt.

Il faut cependant signaler que le crédit immobilier aux classes moyennes, pratiqué par certains organismes officiels, ne comporte pas jusqu'à présent de modalités familiales.

La famille, locataire d'un logement construit par une société d'habitations à bon marché (HBM), bénéficie d'avantages appréciables. Des réductions de loyer sont accordées, qui vont de 20 à 50% selon que la famille compte de 3 à 6 enfants ou davantage. Il ne s'agit donc pas d'un système d'application générale comparable à celui de l'allocation-logement instauré en France. Seuls en bénéficient les locataires des Sociétés d'habitations à bon marché.

Enfin, des réductions progressives de contribution foncière sont accordées par l'Etat à toutes les familles locataires, tant du secteur privé que du secteur public. Ces réductions ne s'appliquent qu'à partir de la famille comptant trois enfants.

Les familles belges jouissent encore d'autres avantages, parmi lesquels il faut noter, en faveur des familles comptant au moins trois enfants, une priorité d'accès aux logements édifiés par les sociétés d'habitations à bon marché.

Par ailleurs, la législation sur les baux à loyer contient certaines dispositions particulières ayant pour objet de protéger dans une certaine mesure les familles nombreuses.

Alerte !

Le « Monde du Travail » donne un premier aperçu de la vaste enquête menée, auprès de 1000 familles salariées de chez nous, par le Mouvement populaire des familles. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur cette importante consultation populaire.

Voici les conclusions de la consultation concernant le logement :

Notre enquête révèle que sur l'ensemble des familles consultées, un tiers seulement sont bien logées, mais une vue d'ensemble des conditions de vie de ces familles indique qu'elles doivent bien souvent se priver dans d'autres domaines tels que nourriture, renouvellement des vêtements ou loisirs, afin d'assumer les charges souvent écrasantes du loyer.

Le second tiers a des conditions de logement acceptables. Ces familles se divisent en deux catégories : celles qui ont un ancien appartement sans confort et à loyer modéré et celles qui ont un appartement avec confort, mais qui doivent se serrer, ne pouvant payer le prix d'un loyer de 4 ou 5 pièces.

Enfin un dernier tiers qui est mal ou très mal logé. En majeure partie ce sont des familles de manœuvres, ou ayant cinq enfants et plus.

Que dire de l'hygiène, dont on semble pourtant tant s'occuper en Suisse ! Saviez-vous que sur 1015 appartements, il s'en trouve encore 224 dont les toilettes sont à l'extérieur, et que 77 n'ont pas l'eau courante ?

59 appartements n'ont aucune pièce au soleil. 21 familles n'ont pas l'eau courante, et 181 n'ont pas de buanderie.

Quant à la salle de bain qui, de nos jours, ne peut plus être considérée comme un luxe, ceux qui doivent s'en passer sont encore ceux qui en auraient le plus besoin, soit par le nombre élevé d'enfants, soit par leur travail salissant.

On recense 87 familles sans enfant qui peuvent disposer de 40 salles de bain ; par contre 139 familles de 5 enfants et plus n'ont que 44 chambres de bain.

Bâtisseurs et techniques nouvelles

L'enquête effectuée récemment par le Centre de recherches socio-logiques de Genève, sur la sociologie du travail dans la construction, a montré l'évolution qui se marque dans les métiers de la construction, créant des types sociaux nouveaux. C'est ainsi que, d'après M. Roger Girod (*Lutte syndicale*), les machines tendent peu à peu – surtout dans la sphère d'activité des grandes entreprises – à généraliser un type nouveau de travailleurs. Il s'agit d'ouvriers qui pilotent des machines et des manœuvres semi-qualifiées qui les aident. Ces travailleurs forment des équipes généralement bien soudées, dont l'emploi paraît moins instable que celui des travailleurs de la construction de l'ancien type.

On constate en somme que le travail du bâtisseur devient moins pénible et plus technique, avec diminution progressive du nombre des travailleurs employés seulement à titre de tâcherons. Ainsi, les machines remplacent les prolétaires intégraux – les travailleurs contraints

de louer leurs bras à l'heure pour vivre. Du moins est-ce là une tendance déjà très marquée. A un grand nombre d'emplois occupés par de tels travailleurs se substituent graduellement des emplois d'une autre nature, des emplois qui requièrent moins d'efforts musculaires, mais une grande faculté d'attention, des réflexes exercés et des qualifications précises. Qu'on songe, par exemple, à l'effort mental qu'exige la conduite correcte d'une pelle mécanique, engin compliqué et coûteux, qu'il faut guider de manière à exécuter un plan, et qui peut causer de graves dommages, de dangereux accidents à la moindre inattention. Le pilotage et la surveillance des autres machines de construction impliquent un travail du même ordre, qui fait appel d'abord à certaines connaissances techniques et au système nerveux, c'est-à-dire à des facultés cérébrales, et tout à fait secondairement à la force physique et au « tour de main », éléments prépondérants sur les anciens chantiers de construction.

Stabilité plus grande de l'emploi, dépense physique moindre, plus grand appel à l'intelligence, telles sont, semble-t-il, les principales tendances qui se dégagent de l'étude de l'évolution qualitative des tâches dans la construction, à l'heure actuelle.



Protection de la construction contre les intempéries et l'eau

Le spécialiste peut éviter tous les dégâts d'intempéries et d'eau

Asphaltages
Linoléums
Parquets de liège
Sols en caoutchouc
AT, Phenco
Plastofloor

Dercenoud
bicoud Z.

LAUSANNE
Rue Centrale 25
Tél. (021) 22 20 40

PARQUETERIE DU LÉMAN S.A.

Bureau : Galerie Saint-François B - Lausanne - Tél. 22 13 50



Entreprise générale de parquets

Tous travaux de réparation
Entretien et ponçage de parquets et planchers
Devis sur demande et sans engagement

Parquets
Mosaïques en tous genres
Tous travaux exécutés par personnel spécialisé
Inscrit au registre professionnel